Le Café de la Frasse dit Café Français, en dessus du Lieu

La pinte de François Guignard, à la Frasse, apparaît dans un listage et pour la première fois selon nos recherches, en 1866. Alors la commune du Lieu possède 8 logis publics. Parmi ceux-ci l'Hôtel de Ville du Lieu paie 218 francs de taxe. Guignard François feu Jean Pierre, quant à lui, acquitte 75.-, soit la même somme que paie pour son établissement Lucien Reymond-Cart, restaurant, à la Fontaine aux Allemands.

Deux ans plus tard, François Guignard paie 70.- d'impôt pour son établissement et 20.- pour sa patente. L'établissement est alors considéré comme une pinte. Bizarrement une autre liste signale le chiffre de 63.- quant à l'impôt de consommation.

En 1887, Chapuis Jean-Marie à la Frasse est cité comme distillateur. C'est à cette époque très certainement qu'il loue ou rachète l'établissement où il va installer son café.

Celui-ci est désigné sous le terme de Café Français en 1888. Il paie 50 frs 60 pour son établissement. Il y en a alors toujours 8 en tout dans la commune. Celui qui paie le plus est l'Hôtel du Cygne aux Charbonnières avec 155 frs 60, suivi de l'Hôtel de Ville, 155 frs 50. En dernière position, le Café des Plainoz et le Café du Risoud Chez Claude, payant la somme de 50 frs 55.

On le constate donc, tous ces bistrots de frontière sont à peu près au même niveau.

Aucun de ces établissements périphériques n'est signalé dans le dictionnaire de 1888. On retrouve par contre Chapuis, à la Frasse, distillateur et cafetier dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895. Idem pour 1896.

L'Indicateur vaudois donne les précisions suivantes :

1901 : Chapuis Jean-Marie, Café Français.

1905 : Dépraz César à la Frasse. Le nom de l'établissement n'est pas donné, il ne fait aucun doute cependant que nous ayons affaire ici au Café Français. On retrouve le même Dépraz jusqu'en 1945.

1955 : Grobéty Jean, café Français, La Frasse.

1960 : Baudraz Hélène, café de la Frasse.

Plus personne de cité dès 1965. L'établissement, comme on le verra ci-dessous, a fermé ses portes.

L'époque de Jean-Marie Chapuis[1]

Vint s'installer à la Frasse à la fin du XIXe siècle, où il tint auberge et épicerie. le bersaglier Jean-Marie Chapuis, d'origine française. Celui-ci fut aussi distillateur. Son petit-fils Juste Pithon, sut saisir l'ambiance de la Frasse d'autrefois :

[1] En fait Jean-Marie Chapuis fut très rapidement remplacé comme tenancier du café de la Frasse par son fils Chapuis Victor Ulysse, lui-même décédé déjà en 1903, à l'âge de 32 ans. Suicide ?

Il y avait combien d'autres choses intéressantes pour un petit villageois comme moi : les vaches de ma grand'mère, le cheval blanc, les poules, les foins. Il y avait aussi un petit restaurant, le Café Français, où les chasseurs venaient manger les croûtes aux champignons ou l'omelette aux herbes du jardin. Le jeu de quilles où je me faisais des sous en relevant les quilles tombées.

...

J'aimais bien ma grand'mère ; elle était la bonté même pour tout son entourage, pour moi surtout ; les enfants de la Frasse savaient bien que la « Nestorine » avait toujours des bonbons dans la poche de son tablier. Quant à mon grand-père, j'éprouvais pour lui de l'admiration mêlée d'un peu de crainte. Il parlait peu. Il était grand, bien bâti, et je devais lever la tête pour voir son visage sévère surmonté d'un chapeau de feutre noir à larges bords. Il avait une cicatrice qui lui barrait le front et qui lui fermait à demi l'œil gauche. Je n'osais pas lui demander l'origine de cette marque. C'est ma mère qui m'a finalement renseigné :

« Grand-père avait passé sept années soit à la guerre, soit au régiment. Le bersaglier décoré Jean-Marie Chapuis avait pris part au terrible siège de Sébastopol, puis à la bataille de Solférino où, dans le même moment, il avait été blessé d'un coup d'épée qui lui avait laissé la cicatrice qui m'intriguait, puis traversé de part en part par une balle autrichienne. Il avait été l'un des premiers blessés recueillis sur le champ de bataille par les volontaires d'Henri Dunant[2].

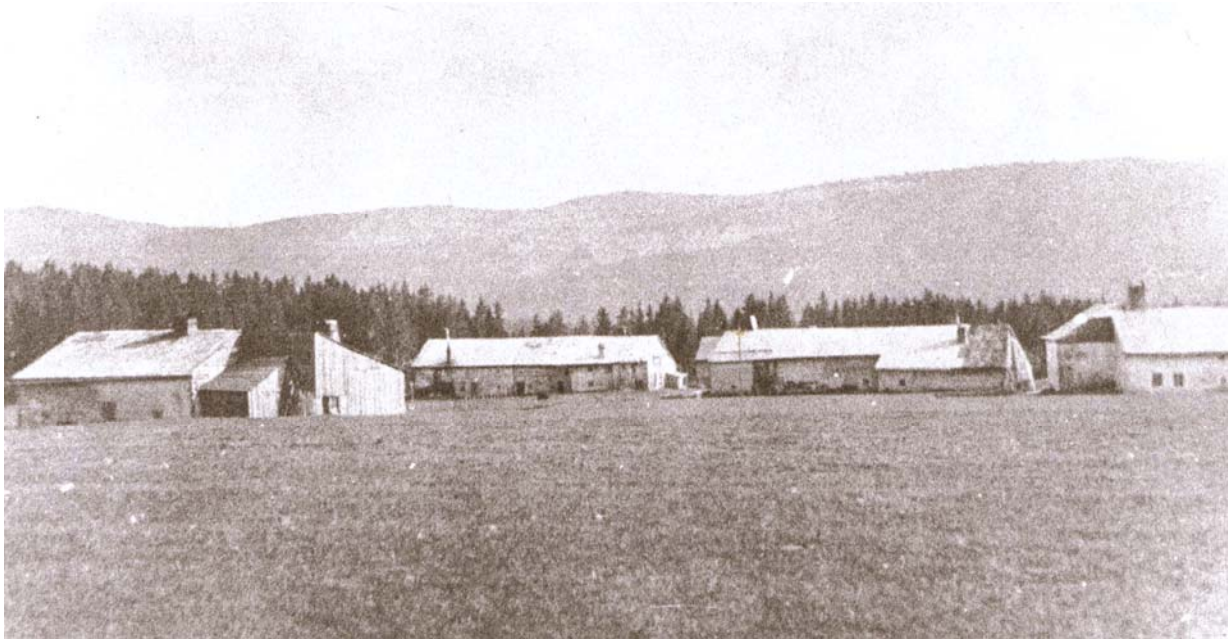

Un hameau au pied du noir Risoud… En face la barrière du Mont-Tendre.

[2] Juste Pithon, Ma Frasse d'autrefois, Les Charbonnières, 1977.

L’époque de César Dépraz

Le Café Français avec la famille Dépraz, dont le père, César.

Sous le néveau, les cinq filles de César Dépraz : Jeanne, tenue vert jade ; Charlotte, blouse blanche, jupe noire ; Blanche, très belle tenue genre bigarreau ; Lina en blanc ; Edith, en bleu pastel. C’est le jour du mariage de Lina.

On joue aussi aux quilles au Café Français les beaux dimanches.

Quand les sociétés vont à la Frasse…

La Persévérante joue au pied de la façade de la maison voisine du Café français, maison Curtet sauf erreur

Chœur-Mixte du Séchey, souper des acteurs de l'Arlésienne à la Frasse le 15 décembre 1951

Après avoir quelque peu attendu les retardataires, nous montons à la Frasse[3]*. Le temps est clair, le chemin bon, mais l'air est vif. Nous arrivons aux environs de 9 ¼ heures. La montée a aiguisé notre appétit et c'est sans se faire prier que nous nous mettons à table. Le repas est gai et très animé ; les dames ont un peu de peine à vider leur verre d'apéritif !!! Les assiettes s'emplissent et se vident et chacun se régale. Mais les portions sont grosses et plusieurs arrivent au bout avec peine. Mais voici le dessert ! la salade de fruit est dégustée avec délice par chacun.*

Puis vient la partie récréative. De fort beaux disques nous invitent à la danse. Entre temps nous entonnons quelques chants populaires de chez nous. Pendant une bonne partie de la nuit, M. Rochat, un ancien du Séchey, nous amuse par ses bonnes blagues de Oin-Oin racontées avec vivacité et humour. Les rires fusent.

L'heure s'avance, encore quelques danses puis vient le moment du départ. Mlle Renée Gerber, la fille du tenancier, nous propose gentiment de nous rentrer en char. Bien serrés à cause du froid particulièrement vif à ces heures avancées de la nuit, la descente est très rapide et nous sommes bientôt arrivés

[3] La troupe se rend plus précisément au Café français, alors en fonction et tenu par un M. Gerber.

au Séchey. Notre joyeuse tournée se termine chez Louis Dépraz où nous prenons encore un bon verre de blanc, mais tous à demi-endormis. Nous ne nous attardons pas, car plusieurs craignent de rencontrer les premiers levés du village. Les adieux se font vite sur la place et chacun rentre, content d'aller faire quelques heures de sommeil. Magnifique soirée que celle-là et sans aucun accroc.

E. Golay, secrétaire[4]

La fin d'une époque

Souvenirs de la Frasse [5]

Ma grand-mère maternelle avait repris la gérance du café de la Frasse le temps d'un été. J'avais vers les dix ans. Ce fut alors pendant cette période-là pour nous autres, mes frères et moi, le but quasi ultime de nos promenades dominicales. De notre maison des Charbonnières, nous prenions le chemin de la porcherie jusqu'à sa jonction avec la route du Séchey au Bonhomme. Puis nous coupions à travers les champs et les bois, empruntant un sentier qui courrait joliment sous l'ombre des arbres. Après la montée, par delà un mur de pierres sèches, nous retrouvions le pâturage du plat des Esserts, surface immense à l'entrée de laquelle et dans son sol sablonneux, s'ouvre une grande carrière. C'était alors le temps des bérets basques bruns, ces galettes de velours surmontées d'un petit téton. Comme elles faisaient de belles soucoupes volantes, lancées par-dessus les grandes gentianes du pâturage. Des centaines de fois qu'elles ont ainsi pris leur envol en ces dimanches après-midi. Là-bas, au bout de l'horizon, au couchant, était le joli hameau de la Frasse que nous retrouvions bientôt après avoir poussé deux ou trois clédars.

Le café de la Frasse et ses dimanches ! Les habitants du Lieu depuis longtemps en avaient fait leur but de promenade. Montés au-dessus du village qu'ils laissaient dans le fond de la vallée, ils s'enfonçaient eux aussi pour retrouver, après une marche aisée, le charmant petit hameau blotti au cœur de son immense pâturage. La salle à boire était au levant de la bâtisse, le Café Français. Ma grand-mère, qui n'était pas sans expérience, ayant tenu antérieurement la Matoule, sur la montagne du Suchet, s'y affairait. Et nous, nous étions-là, sans activité particulière, si ce n'est pas à encoubler les adultes ou à nous occuper de façon pratique des bouteilles de limonades d'une si belle couleur orange. Des hommes jouaient aux quilles devant ce café bien sympathique dont l'activité pourtant, en ces dimanches après-midi, m'échappe un peu. Comme si les seuls acteurs réels de cette parcelle de vie passée avaient été les membres de ma famille.

---

[4] Probablement Eliane Golay, fille d'Arnold Golay, future épouse de Victor Rochat

[5] Figurait dans Bois, lacs et campagnes, tome I et II, 1985 et 1988.

Nous partions aussi parfois avec ma mère à la lisière des forêts profondes du Risoud, plus loin, à l'extrémité du plateau, cueillir des framboises. Je revois les immenses étendues caillouteuses alors que nous laissions le petit hameau derrière nous.

Nous avions retrouvé, au cœur de l'été, notre belle cousine Maryse venue en vacances. La famille s'élargissait. Une photo nous montre tous sur le devant du café. Voici ma cousine d'abord, tout à gauche, dans une ample robe claire ; ma grand-mère, encore en pleine force de l'âge ; mes deux frères ; mon père, avec son chapeau qui tient contre lui le plus jeune d'entre nous, notre frère cadet coiffé d'un capet bleu ciel ; devant, le cousin Frédéric qui n'a guère que cinq ans, et moi, pour une fois sans mon éternel béret basque brun.

Mais étaient-ce vraiment de beaux après-midi en cette tristesse douce des dimanches que nous connaissions déjà ? En cette monotonie des choses vues et revues, et des actions accomplies pour la dixième ou la centième fois ? Instants qui m'ont laissé malgré tout, et quels qu'ils aient été en réalité, des images que je ne pourrai jamais oublier. Une vision essentielle de ce temps là… ce grand plateau des Esserts coupé en sa largeur de longs murs, sa carrière, et tout là-bas, en direction du couchant où sont les forêts noires et mystérieuses du Risoud, la Frasse, la belle et nostalgique Frasse, avec ses maisons que maintenant nous laissons derrière nous. *RR*

Nous sommes en 1956. La tenancière est Marguerite Glauser. De gauche à droite, à l'arrière. Marguerite – Urbain – Daniel. Devant : Maryse Chautemps, Frédéric Glauser, Rémy Rochat, Gaston Rochat, Jean-Michel Rochat, tous les jeunes petits enfants de Marguerie, Gaston étant son beau-fils et père de quatre de ces cinq garçons.

Le Café de la Frasse, un établissement que la commune ne veut plus - toutes informations tirées des registres de procès-verbaux de la commune du Lieu, A32 -

Séance du 8 janvier 1955. M. Ch. Grobéty a demandé et obtenu l'autorisation de fermer l'établissement de la Frasse dès le 31.12.1954.

Séance du 12 mars 1955. M. Charles Grobéty demande la reprise de sa patente pour l'ouverture du Café de la Frasse dès le 1er avril. Nous transmettons la lettre à la préfecture sans préavis favorable.

Séance du 8 juin. Nous avons appris incidemment que le Café de la Frasse a été repris par un nouveau tenancier sans que la Municipalité en soit nantie. Nous chargeons l'agent de faire enquête et rapport.

Séance du 20 août 1955. Patente pour la Frasse accordée conditionnellement. Modifiant la décision prise à cet endroit, le Département de justice et police accorde à M. Henri Charlet la patente provisoire pour l'exploitation du Café de la Frasse jusqu'au 31 octobre 1955.

Séance du 8 octobre 1955. Le Département de justice et police répond à Mme Marguerite Grobéty qu'elle ne peut exploiter simultanément le Café de la Frasse et celui de Mollie-Margot ; elle doit tenir elle-même celui de la Frasse, à défaut de quoi, la fermeture sera ordonnée.

Séance du 5 novembre 1955. Café français de la Frasse. Le Département de justice et police a l'intention de fermer le Café de la Frasse et nous demande un préavis. De son côté, M. Grobéty propriétaire invoque la nécessité de tenir cet établissement ouvert durant l'été. Nous confirmerons au Département que le café ne répond plus à un besoin.

Séance du 22 novembre 1955. Ensuite de la demande du propriétaire, le Département de justice et police admet finalement le statu quo pour le Café de la Frasse, soit sa fermeture en hiver et son ouverture en été, ceci toujours à la condition que la famille Grobéty assume elle-même l'exploitation de l'établissement.

Séance du 29 février 1956. Mme Gruaz, asile du Marchairuz, est en pourparler pour acheter de M. Grobéty le Café de la Frasse et s'informe pour le transfert de la patente à son nom.

Séance du 29 février 1956. Le Département de justice et police nous remet pour préavis une demande de Mme Grobéty, tendant à réduire le prix de la

patente de la Frasse ; elle donne comme argument le chiffre boissons évalué trop haut. Nous préavisons pour la réduction demandée moyennant que le chiffre boissons soit réel.

Séance du 21 mars 1956. Police. M. le Préfet de la Vallée assiste au début de notre séance afin de délibérer sur la reprise du café de la Frasse par Mme Gruaz, actuellement à l'asile du Marchairuz.

Le syndic donne d'abord lecture de la lettre du Département de justice et police précisant que Mme Gruaz désire acheter le Café de la Frasse et que, selon information, nous aurions changé d'attitude et serions d'accord de préaviser favorablement pour le maintien du Café français.

M. le Préfet expose la situation telle qu'elle est en réalité et verrait de bon œil un changement de propriétaire du café ; toutefois le magistrat estime que nous devons nous entendre pour trouver une solution satisfaisante pour la commune et pour lui-même.

Les municipaux émettent également leurs opinions qui sont diverses ; ce que désire la Municipalité, c'est que l'on puisse éviter de remettre chaque année un locataire nouveau et qui éprouve une perte dans cette exploitation dont M. Grobéty est toujours le propriétaire.

Finalement, le syndic propose que nous préavisions favorablement pour la reprise de l'établissement par Mme Gruaz, à condition que celle-ci achète également le domaine attenant pour l'exploiter elle-même avec sa famille ; cette solution permettrait au cafetier d'avoir une situation suffisante, rencontre l'approbation de chacun et nous écrirons dans ce sens au Département, avec une copie à M. le Préfet.

Séance du 11 avril 1956. Le Département de justice et police autorise Mme Gruaz à reprendre la patente du Café de la Frasse à condition qu'elle achète l'établissement et le domaine attenant.

Séance du 4 juillet 1956. Avant l'ouverture de la séance du Conseil communal, la Municipalité avait pris connaissance d'une lettre de M. Grobéty demandant l'autorisation de rouvrir le Café de la Frasse en y installant une gérante, avant que lui-même y vienne.

La Municipalité a préavisé favorablement moyennant que M. Grobéty reste l'exploitant.

Séance du 16 juillet 1956. A la suite de la demande présentée par M. Charles Grobéty et des préavis de la commune et du préfet, le Département de justice et police admet la réouverture du Café de la Frasse par Mme Glauser de Champvent comme gérante, à condition que celle-ci soit au bénéfice de la patente réglementaire.

Séance du 25 juillet 1956. Le gendarme Genoud et l'agent Rochat ont adressé un rapport à la préfecture de la Vallée contre Mme Glauser, locataire du Café de la Frasse et M. Grobéty, propriétaire, pour exploitation d'un établissement sans patente.

Séance du 6 août 1956. Mme Marguerite Glauser, tenancière du Café de la Frasse, présente une demande de patente pour café-restaurant.

Notre préavis reste inchangé, c'est-à-dire que nous estimons que l'octroi de la patente de cet établissement ne répond plus à un besoin.

Séance du 29 août 1956. A la demande de patente de Mme Marguerite Glauser, tenancière du Café de la Frasse, le Département de justice et police nous avise que Mme Glauser doit présenter toutes les pièces requises pour l'octroi de la patente et qu'elle devra subir les examens pour l'obtention du brevet de capacités professionnelles.

Le préfet propose que l'on accorde à Mme Glauser une patente provisoire ; nous maintenons notre préavis négatif estimant que le Café de la Frasse n'est plus viable.

Séance du 5 novembre 1956. L'agent nous signale que le Café de la Frasse est maintenant fermé.

C'est la fin d'une époque, fin à laquelle, disons-le, au vu de ce qui précède, la commune, d'une austérité à tout fracasser, avait largement contribué !